



LA PLAINE DES PALMISTES

**Affaire n°34-130918** : Maîtrise foncière des parcelles cadastrées AW 102, 108, 472 et 473 situées au Bras Piton et appartenant à Mme NATIVEL Mireille / Validation de l'acquisition

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 07 juin 2018 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de : 16

Absent (s) : 09

Procuration (s) : 04

Total des votes : 20

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

  
LE MAIRE  
Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

-----  
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN  
DATE DU TREIZE SEPTEMBRE

DEUX MILLE DIX-HUIT

L'an deux mille dix-huit le TREIZE SEPTEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Laurence FELICIDALI 2<sup>ème</sup> adjointe - Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Micheline ALAVIN 5<sup>ème</sup> adjointe - Yves PLANTE 6<sup>ème</sup> adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7<sup>ème</sup> adjointe - Jean Benoit ROBERT 8<sup>ème</sup> adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal - André GONTHIER conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1<sup>er</sup> adjoint à Gervile LAN YAN SHUN 3<sup>ème</sup> adjoint - René HOAREAU conseiller municipal à Victorin LEGER conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4<sup>ème</sup> adjointe - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180913-DCM34-130918-  
DE  
Date de télétransmission : 18/09/2018  
Date de réception préfecture : 18/09/2018



Affaire n° 34-130918 :  
Maîtrise foncière des parcelles cadastrées AW 102, 108, 472 et 473 situées au Bras Piton et  
appartenant à Mme NATIVEL Mireille / Validation de l'acquisition

---

Mme NATIVEL (épouse MONSET) Mireille a sollicité la Commune pour l'achat de ses parcelles situées au Bras-Piton. Compte tenu de la volonté de Commune de vouloir développer l'activité agricole et des perspectives qui s'offrent à nous, elle souhaite que ce soit la Commune qui achète ses terres en vue de la valorisation de ce patrimoine foncier.



*Plan de situation des terrains*

Les terrains sont classés au Plan Local d'Urbanisme principalement en secteur agricole. La base d'occupation des sols a identifié une partie de ces terrains en élevage et actuellement ce sont principalement des prairies dans les parties basses des terrains.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180913-DCM34-130918-  
DE  
Date de télétransmission : 18/09/2018  
Date de réception préfecture : 18/09/2018





*Le zonage du PLU*

Suite aux divers échanges, Mme NATIVEL propose de vendre à la Commune les parcelles AW 472 (ancien 109), 473 (ancien 110), 102 et 108 pour une superficie totale de 18ha62a75ca à 120 000 €, soit environ 6 500 € l'hectare.

La Collectivité envisage d'inclure ces terrains dans la convention de gestion de la SAFER afin que ce dernier en assure l'administration.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'achat des parcelles référencées AW 102, 108, 472 et 473 pour 120 000 €, les frais notariaux restant à la charges de la Commune.

**Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :**

- ACTE la demande de Madame NATIVEL Mireille de vouloir vendre ses biens à la Commune,
- PROCEDE à la validation de l'achat des terrains de 18 ha 62 a 75 ca référencés AW 102, 108, 472 (ancien 109) et 473 (ancien 110) au prix de 120 000 €,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

(Pièces-jointes : Courrier de Madame Mireille NATIVEL en date du 27 /06/2018-Courrier en réponse du MAIRE en date du 16/07/2018-Proposition de vente de Madame Mireille NATIVEL en date du 22/07/2018).

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE

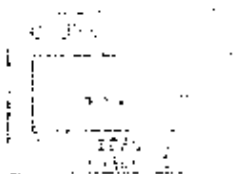
Marc Luc BOYER



Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180913-DCM34-130918-  
DE  
Date de télétransmission : 18/09/2018  
Date de réception préfecture : 18/09/2018

Madame Mireille NATIVEL  
épouse MONSET  
12, Allée Montplaisir  
Résidence Le Botanica  
Appt 35 - Bât A  
97400 SAINT DENIS

Saint-Denis, le 27 juin 2018



à

Monsieur le Maire  
de La Plaine des Palmistes  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

**OBJET** : proposition de vente d'un terrain à la commune de LA PLAINE DES PALMISTES

Monsieur le Maire,

Suite à l'appel téléphonique de vos services, j'ai l'honneur et le plaisir de vous confirmer la proposition de vente à la commune, de mon terrain, propice à l'éco-pâturage et d'une biodiversité remarquable, au prix de 120 000 €,

Comme vous le savez, il est situé au lieu dit « Bras Piton » et composé de 4 parcelles :

- parcelle AW 102 : 14 ha 36 a 50 ca
- parcelle AW 108 : 27 a 50 ca
- parcelle AW 109 : 3 ha 89 a 56 ca
- parcelle AW 110 : 9 a 19 ca

soit une surface totale de : 18 ha 62 a 75 ca

Je serais très heureuse que la commune de La Plaine des Palmistes, lieu de naissance de mon père et berceau ancestral de la famille NATIVEL, devienne propriétaire de ce terrain familial dans ce superbe paysage des hauts.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée et de mon meilleur souvenir.

*M. Nativel*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180913-DCM34-130918-  
DE  
Date de télétransmission : 18/09/2018  
Date de réception préfecture : 18/09/2018

République Française



LA PLAINE DES PALMISTES

**DIVISION**

Service Aménagement, Urbanisme et  
Développement Economique

Tél : 0262 51 49 10/ Fax : 0262 51 37 65

Gestion Foncière

Dossier suivi par : Bernadette WELMANT

N/Réf : 23073 - 2018-SADE. /JED/JMA/DD/BW

V/Réf : Courrier en date du 27 juin 2018

Département de la Réunion

La Plaine des Palmistes, le 16 JUL. 2018

Le Maire

A

Madame MONSET Mireille  
12, allée Montplaisir  
Résidence Le Botania  
Appt. 35- Bât A  
97400 SAINT-DENIS

**Objet :** Proposition de vente de parcelles d'un terrain à la Commune.

Madame,

Suite à votre courrier cité en objet, vous me confirmez votre souhait de vendre à la Commune vos parcelles référencées AW 102-108-109 et 110 situées au Bras-Piton au prix de 120 000 €.

J'ai l'honneur de vous informer que la collectivité émet un avis favorable à votre demande.

Aussi, je soumettrai cette question à la validation du prochain conseil municipal.

Souhaitant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes hommages les plus respectueux.

Le Maire



Marc Luc BOYER

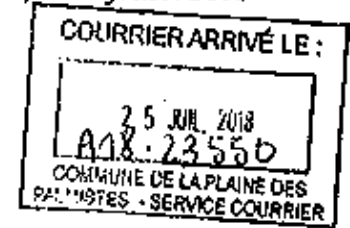
Hôtel de ville - 230 rue de la République - 97431 La Plaine des Palmistes  
Tél : 02 62 51 49 10 - Fax : 02 62 51 37 65 - e-mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr

Accusé de réception en préfecture  
974 219740668-20180916-DIM34-130918-  
DE  
Date de transmission : 18/09/2018  
Date de réception préfecture : 18/09/2018



Madame Mireille NATIVEL  
épouse MONSET  
12, Allée Montplaisir  
Résidence Le Botania  
Appt 35 - Bât A  
97400 SAINT DENIS

Saint-Denis, le 22 juillet 2018



à

Monsieur le Maire  
de La Plaine des Palmistes  
97431 LA PLAINE DES PALMISTES

O B J E T : Proposition de vente de parcelles d'un terrain à la Commune.

R. E. F. : Votre courrier n° 23073 - 2018-SADE./JFD/JMA/DD/BW du 16 juillet 2018

Monsieur le Maire,

Je vous remercie de votre courrier du 16 juillet dernier émettant un avis favorable à la proposition de vente à la commune, de mon terrain situé au lieu dit « Bras Piton ».

Je serais très heureuse que ce terrain, d'une biodiversité remarquable entre dans le patrimoine communal.

Je précise que l'une des parcelles (AW 102) comprend un droit de passage relatif à la desserte de la voie publique.

C'est pour moi une grande satisfaction de voir que ce bien situé à La Plaine des Palmistes, berceau ancestral de la famille NATIVEL, contribue à la préservation des espaces naturels et forestiers au cœur de La Réunion.

En tant que Réunionnaise, je serais honorée de pouvoir ainsi apporter à votre Collectivité, un morceau de cette terre des Hauts qui fait la beauté de notre île aux yeux de tous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma haute considération et de mon meilleur souvenir.

*A. Nativel*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740065-20180913-DCM34-130918-  
DE  
Date de télétransmission : 18/09/2018  
Date de réception préfecture : 18/09/2018